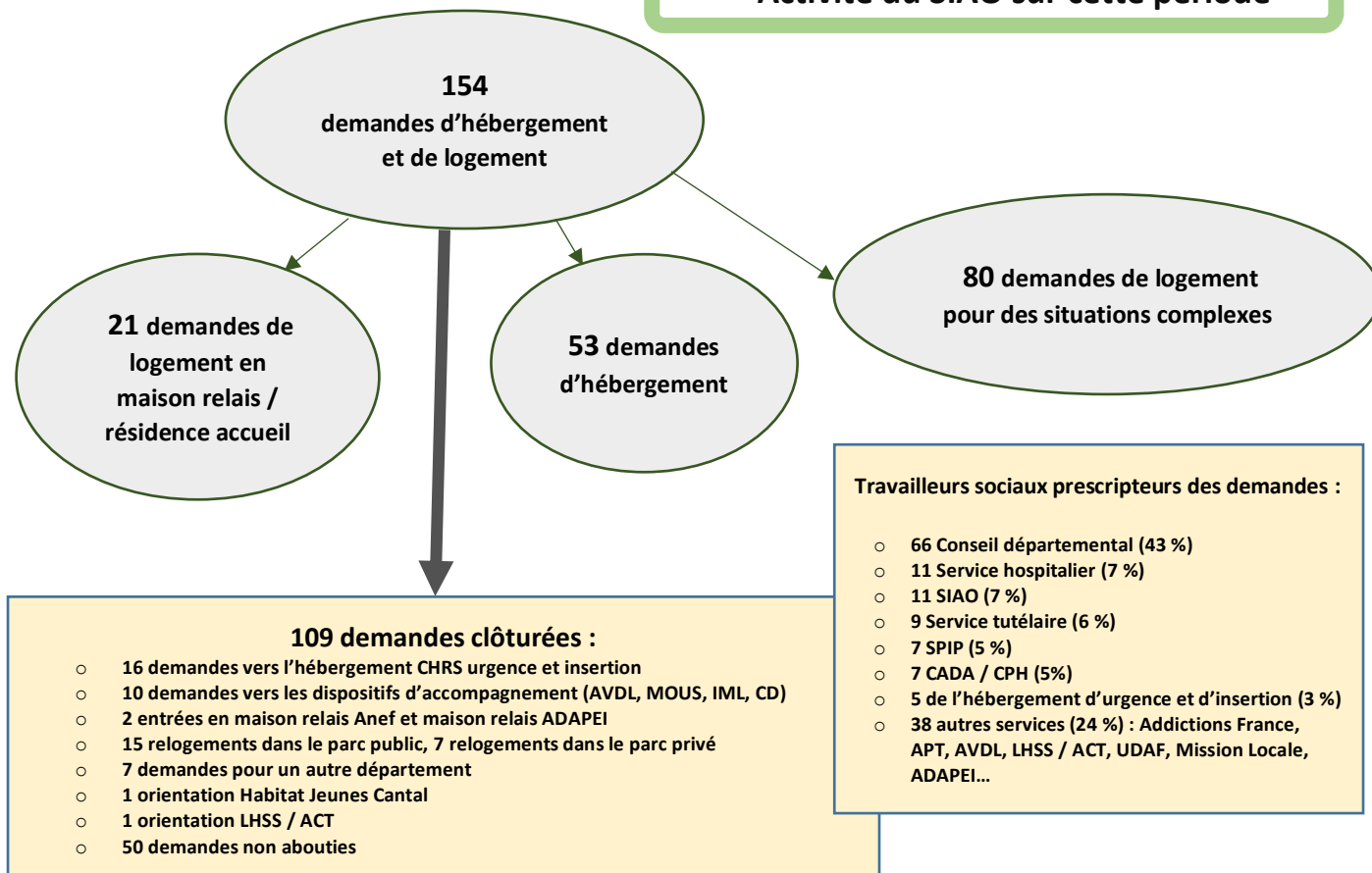
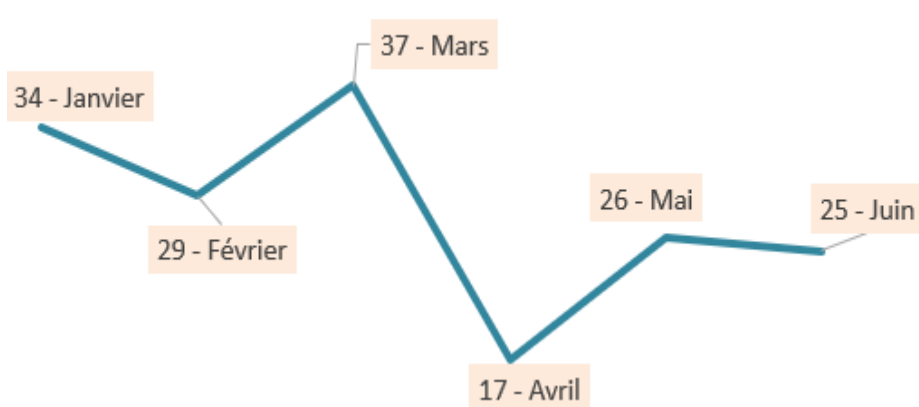


Activité du SIAO sur cette période



Activité de l'Accueil de Jour sur cette période

Nombre moyen de passages par jour



3609 passages

103 passages des professionnels

443 animaux accueillis

839 appels 115 enregistrés du 01/01/2023 au 30/06/2023.

143 domiciliés actifs et leurs ayants-droit à l'ANEF Cantal au 30/06/2023.

Informations diverses

L'activité du SIAO du premier semestre 2023 est en hausse.

Le bilan des 6 premiers mois de 2023 montre une activité en hausse : le SIAO a reçu 43 % de plus de demandes que sur la même période en 2022 (154 demandes au 30/06/2023 contre 107 au 30/06/2022). Cela impacte directement les services d'accompagnement, dont celui de l'AVDL, mais également les structures d'hébergement d'insertion et d'urgence.

DAC 15, porté par l'association Loi 1901 Appui Santé 15, est financé par l'ARS

Ce Dispositif d'Appui à la Coordination du Cantal est une nouvelle plateforme qui a pour objectif de faciliter les parcours de santé des patients en situation complexe quel que soit l'âge, la pathologie et le handicap.

Le DAC 15 soutient les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social dans l'organisation des parcours complexes.

Dispositif d'hébergement Mauriac

Porté par l'ANEF du Cantal, un nouveau dispositif d'hébergement est mis à disposition sur le secteur de Mauriac dont la mission est d'accueillir, héberger, et accompagner des **femmes vulnérables et / ou victimes de violences avec ou sans enfant(s)**. C'est un logement à Mauriac même avec une capacité d'accueil de 6 places.

Cet accueil temporaire peut se faire en urgence en sollicitant le 115 ou en insertion en faisant une demande auprès du SIAO.

ACT hors les murs

Ce dispositif d'accompagnement basé sur l'approche d'aller-vers est adossé à l'équipe ACT de l'ANEF du Cantal. L'accompagnement médico-psycho-social se fait à partir du lieu de vie de la personne que celle-ci vive en structure ou dans son lieu d'habitation habituel (CHRS, CADA, logement autonome, habitat de fortune...).

Deux places créées en janvier 2023 couvre l'arrondissement de Saint-Flour et l'arrondissement d'Aurillac.

Mission accompagnement santé pour un accès simplifié aux droits et aux soins.

L'Assurance Maladie propose un accompagnement personnalisé pour permettre à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre et de se soigner. Des conseillers accompagnement santé de la caisse d'assurance maladie sont des interlocuteurs privilégiés pour aider dans les démarches.

Pour être accompagné il suffit de se rapprocher de la CPAM, soit à l'accueil, par téléphone au 36 46 ou via la messagerie du compte Ameli.

